

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE

EUROCONTROL

- Mesures de la Commission permanente -

MESURE N° 12/185

portant désignation du Président et du Vice-président du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL

LA COMMISSION PERMANENTE POUR LA SÉCURITÉ DE LA NAVIGATION AÉRIENNE,

Vu la Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne « EUROCONTROL », amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 12 février 1981, et en particulier ses articles 6.1 b) et 7.3 ;

Vu le Règlement du Fonds de pension EUROCONTROL (Appendice des Statuts de l'Agence), tel qu'il a été modifié par la Commission permanente le 21 octobre 2008, et en particulier son article 5, paragraphes 1 et 2 ;

Vu la Mesure n° 12/184 de la Commission permanente portant nomination des membres du Conseil de surveillance du Fonds de pension EUROCONTROL ;

Sur proposition du Conseil de surveillance du Fonds de pension,

PREND LA MESURE SUIVANTE :

Article premier

M. Bert Rolvink est désigné Président du Conseil de surveillance.

M. Dimitri Serfiotis est désigné Vice-président du Conseil de surveillance.

Article 2

La présente Mesure prend effet le 21 septembre 2012.

Fait à Bruxelles, le 14.11.2012

Le Président de la Commission,

(soumis à la signature)

V. CEBOTARI